



J'ai changé de cabinet au cours de mon année d'exercice : j'ai exercé 5 mois dans un cabinet dans une zone très sous-dotée et 7 mois dans un autre cabinet en zone très dotée. Puis-je obtenir une année de remboursement ?

Réponse

Non, les conditions ne sont pas remplies sur 12 mois.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Modalités d'exercice](#)

[Mixte](#)

[> Retour à la FAQ](#)